

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES****SEANCE DU 04 MAI 2023
sous la Présidence de M. Cyrille AST**

L'an deux mille vingt-trois, le 04 mai, le Conseil Communautaire, était réuni au siège de la Communauté des Communes à Saint-Amarin, après convocations légales en date du 20 avril 2023.

Conseillers en fonction : 37
Conseillers présents : 29
Conseillers absents : 8 dont 7 avec procuration
Nombre de votants : 36

Etaient présents : tous les membres, sauf étant excusés : Benjamin LUDWIG, Nadine ALBRECHT, Rodolphe TROMBINI, Marthe BERNA, Sylviane RIETHMULLER, Nathalie BARRAUD, Ludovic MARNONI, Stéphane KUNTZ

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

Benjamin LUDWIG	à	Jeanne STOLTZ NAWROT
Nadine ALBRECHT	à	Romain NUCCELLI
Rodolphe TROMBINI	à	Florent ARNOLD
Marthe BERNA	à	Didier LOUVET
Sylviane RIETHMULLER	à	José SCHRUFFENEGGER
Nathalie BARRAUD	à	Charles WEHRLÉN
Ludovic MARNONI	à	Erick FISCHER

DEL2023-027 NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Président rappelle que l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'au début de chacune des séances, le Conseil Communautaire désigne un de ses membres pour remplir la fonction de Secrétaire.

Conformément à cette disposition, le Conseil communautaire est invité à procéder à cette désignation.

Le Conseil de la Communauté de Communes,

Après en avoir délibéré,

DESIGNE Monsieur Gérard FOURNIER pour exercer cette fonction de secrétaire de séance.

Le Secrétaire de séance

Gérard FOURNIER



Pour extrait conforme :

Le Président



Cyrille AST



Voix POUR : 36
Voix CONTRE :
ABSTENTION :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800205-20230504-DEL23-027-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/05/2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES****SEANCE DU 04 MAI 2023
sous la Présidence de M. Cyrille AST**

L'an deux mille vingt-trois, le 04 mai, le Conseil Communautaire, était réuni au siège de la Communauté des Communes à Saint-Amarin, après convocations légales en date du 20 avril 2023.

Conseillers en fonction : 37
Conseillers présents : 29
Conseillers absents : 8 dont 7 avec procuration
Nombre de votants : 36

Etaient présents : tous les membres, sauf étant excusés : Benjamin LUDWIG, Nadine ALBRECHT, Rodolphe TROMBINI, Marthe BERNA, Sylviane RIETHMULLER, Nathalie BARRAUD, Ludovic MARNONI, Stéphane KUNTZ

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

Benjamin LUDWIG	à	Jeanne STOLTZ NAWROT
Nadine ALBRECHT	à	Romain NUCCELLI
Rodolphe TROMBINI	à	Florent ARNOLD
Marthe BERNA	à	Didier LOUVET
Sylviane RIETHMULLER	à	José SCHRUEFFENEGER
Nathalie BARRAUD	à	Charles WEHRLÉN
Ludovic MARNONI	à	Erick FISCHER

**DEL2023-028 VOTE CONCERNANT L'IMPLANTATION D'UNE MAISON DE SANTÉ
PLURIPROFESSIONNELLE (MSP) MULTISITE**

Monsieur le Président rappelle que l'offre de santé au sein de la vallée est en déclin depuis plusieurs années et notamment en raison des départs à la retraite prochaine.

Aujourd'hui, une attente forte émane des élus, des professionnels de santé et des habitants de la Vallée au sens large qui connaissent de nombreuses difficultés pour se faire soigner par un praticien de médecine générale ou un spécialiste.

Face à ce constat, il apparaît donc une réelle nécessité pour le territoire et de fait pour la CCVSA de structurer l'offre de santé avec l'appui des professionnels de santé, acteurs collaboratifs dans le choix de l'implantation et de la localisation d'une maison de santé pluridisciplinaire multisite et dans l'organisation et la coordination de leurs activités qui pourraient être mises en commun.

Sur ce dernier point, une société interprofessionnelle de soins ambulatoires (SISA) verra le jour prochainement sous l'égide d'un groupe de médecins permettant d'offrir aux praticiens de médecine, une mise en réseau des médecins, un partage des données et d'anticiper une médecine plus innovante et moderne pour la vallée.

Ainsi, forte du caractère innovant de cette future SISA et d'une volonté d'accompagner les médecins, l'Agence Régionale de Santé a financé une étude portant principalement sur un projet médical au sens large.

Toutefois, cette étude s'est également concentrée sur le choix du lieu d'implantation d'une maison de Santé Pluri Professionnelle où un certain nombre d'opportunités foncières ont été écartées.

Après plusieurs temps d'échanges depuis de nombreuses semaines entre les différents acteurs (médecins, professionnels de la Santé, CeA...) le Président et les élus

communautaires, il apparaît qu'une voie semble se dégager dans le choix de l'implantation d'une Maison de Santé Pluri Professionnelle au niveau du site du musée de Wesserling. Cette implantation serait complétée par un second site sur la Commune de Saint- Amarin, permettant de proposer une offre élargie sur le territoire en matière de soins.

Par courrier en date du 6 Avril dernier, la CeA informait que les locaux du musée, propriété de la CeA, pouvait être mis à disposition si ce lieu recueillait l'assentiment des élus communautaires et des professionnels de santé réunis dans la SISA.

Le choix de l'implantation d'une MSP multisite est donc fondamental pour l'avenir et pour les habitants de la Vallée. Ce projet dans sa globalité doit permettre l'accueil et le maintien d'une offre de santé pertinente, attractive et innovante dans un secteur où l'exercice de la médecine générale évolue. Il apparaît donc nécessaire que ce projet devra être porté par la CCVSA. Le bureau du 18/04/23 a donné un avis favorable (14 voix « pour » - 1 abstention – 1 vote « contre »).

La séance des commissions réunies du 24/04/23 a permis à l'ensemble des conseillers d'être informés sur le sujet et de poser toutes les questions qu'ils jugeaient utiles. C'est dans ce contexte que Monsieur le Président soumet au vote du Conseil la validation du projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) multisite Wesserling et Saint-Amarin proposé par les professionnels de santé, ainsi que les projets d'hébergement associés.

L'ouverture de cette MSP multisite Wesserling – Saint-Amarin sera simultanée sur ses 2 sites. Une présence quotidienne de médecins généralistes devra être assurée sur chaque site (hors samedi, dimanche et jours fériés).

La SISA sera l'interlocutrice unique de la CCVSA.

Le Conseil communautaire,

VU l'avis favorable du Bureau en date du 18 avril 2023 ;

Après en avoir délibéré

VALIDE le projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) multisite Wesserling et Saint-Amarin proposé par les professionnels de santé, ainsi que les projets d'hébergement associés.

AUTORISE Monsieur le Président à entreprendre toutes les démarches administratives et techniques portant sur la réalisation du projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) multi site Wesserling et Saint-Amarin.

Le Secrétaire de séance

Gérard FOURNIER



Pour extrait conforme :

Le Président



Cyrille AST



Voix POUR : 31
Voix CONTRE : 1/
ABSTENTION : 4

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800205-20230504-DEL23-028-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/05/2023